



VAPEURS DE PROVENCE

Liquides aromatisés pour cigarettes électroniques Fabriqués en France

FICHE PRODUIT BASE PG 70 % + VG 30 % - Date : 07/08/2014

Réf - Dénomination de vente :

Saveurs tabac : Blond corsé, Burley, Désert, Havana, MB, Menthol, RY4, Atlanta, Taj Mahal, Liverpool, Black Pearl, Palm Beach, Nosy Bé, USA mix, WT, Weed.

Saveurs fruitées : Abricot, Ananas, Banane, Cerise, Citron, Citron Vert (lime), Fraise, Framboise, Lychee, Mangue, Melon, Menthe poivrée, Menthe verte, Menthe Glaciale, Menthocalyptus, Mûre, Noix de coco, Orange, Pastèque, Pamplemousse, Passion, Pastèque, Pêche, Poire, Pomme, Raisin, Tropical

Saveurs gourmandes : Barbe à papa, Café expresso, Café do Brasil, Caramel, Chocolat, Miel, Noisette, Nougat, Réglisse, Vanille Custard.

Saveurs boissons : Cola, Pastis, Energy Drink, Mojito, Piña colada, Rhum

Composition :

Substances aromatisantes : Arôme alimentaire : de 3 % à 7 % selon saveur - origine France et Europe

Solvant/support : Propylène glycol végétal : moins de 70 % - origine France

Glycérine végétale BIO certifiée Ecocert : moins de 30 % - origine France

Nicotine : Naturelle issue des feuilles de tabac : concentrations : 0 mg/ml (sans nicotine) - 6 mg/ml - 12 mg/ml - 18 mg/ml - origine Suisse

Alcool : de 0 à 1% selon l'arôme

Eau : moins de 1%

* La norme USP représente la norme de qualité la plus élevée dans l'industrie alimentaire (www.usp.org)

ALLERGENES :

En application de la Directive 2006/142/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2006 modifiant la Directive 2000/13/CE en ce qui concerne l'indication des ingrédients présents dans les denrées alimentaires et en conformité avec l'Annexe III bis de ladite directive, nous précisons par :

- OUI : les ingrédients (ou un de ses dérivés) présent dans le produit ou bien concernés par des contaminations croisées.
- NON : les ingrédients présumés absents du produit, au mieux de nos connaissances à la date indiquée.

VAPEURS de PROVENCE a passé en revue les ingrédients composant ce produit :

INGREDIENTS	OUI	NON
Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées), et produits à base de céréales		X
Crustacés et produits à base de crustacés		X
Œufs et produits à base d'œufs		X
Poissons et produits à base de poissons		X
Arachides et produits à base d'arachides		X

Soja et produits à base de soja		X
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)		X
Fruits à coque, à savoir amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia et noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à		X
Céleri et produits à base de céleri		X
Moutarde et produits à base de moutarde		X
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame		X
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO ₂		X
Lupin et produits à base de lupin		X
Mollusques et produits à base de mollusque		X

TRAITEMENT PAR IONISATION :

En application de la Directive 1999/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 relative au rapprochement des législations des Etats membres sur les denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation et la Directive 1999/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 établissant une liste communautaire de denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation :

OGM :

VAPEURS de PROVENCE porte une attention particulière à la provenance de ses matières premières, et, nos produits ne sont pas soumis à étiquetage, Conformément aux Règlements 1829/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés, et 1830/2003/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, et modifiant la directive 2001/18/CE. Nos produits ne contiennent aucun OGM

SUBSTANCES A TENEUR LIMITEE	OUI	NON
Diacétyl		X
Ambrox		X
Parabène		X

Etiquetage : Classification selon la réglementation « préparations et substances dangereuses ». Conforme au nouveau règlement n°67/548/CEE et 1999/45/CE.

Conditionnement, transport et stockage :

Condition de conservation optimale conseillée : Conservation en emballage d'origine à température ambiante (Maximum 30° C) à l'abri de l'air. Eviter les chocs thermiques importants et répétés.

Durée limite d'utilisation optimale : 12 mois dans les conditions ci-dessus à compter de l'ouverture

Ces informations sont rédigées au mieux de nos connaissances à la date indiquée sur le document.

Responsable :

Frantz AUBERT

Directeur du Laboratoire :

Frédéric FELIX


